



Résiliation de bail absolument nécessaire et urgente !

Par **Laura**, le **04/09/2008** à **21:16**

Bonjour,

Je suis étudiante à l'université et avec deux amis, on cherchait un appartement pour y vivre en collocation. C'était la première fois que l'on allait vivre hors de la maison familiale et on ne connaissait pas suffisamment bien les lois immobilières.

On a déposé des dossiers de demande de bail dans plusieurs régies pour se donner le plus de chance possible. Deux appartements nous ont accepté à condition de donner une réponse immédiate. On a répondu oui à l'un de ces deux appartements même s'il ne s'agissait pas de celui qu'on espérait le plus avoir de peur de se retrouver sans logement pour nos futures études.

Plus tard, une autre régie nous annonce que l'appartement de nos rêves nous serait attribué. Heureux, on a immédiatement accepté et signé le bail dans l'idée naïve que l'on pouvait résilier le bail précédent.

Nous venons d'apprendre qu'il n'était pas possible de résilier le bail alors que nous n'avons même pas encore payé la caution. Nous aurions voulu nous trouver des successeurs à proposer à la régie mais comment en trouver s'ils ne peuvent pas visiter l'appartement?

Nous voilà, étudiants aux revenus limités, condamnés à payer les loyers de deux appartements. On a été inconscient, oui, mais comment faire pour s'en sortir maintenant sans se retrouver en poursuite?